

Parcours

Maître d'ouvrage public

Services techniques

4 ou 5 modules
sur 8 ou 10 jours (56 h ou 70 h)
animés par nos
consultants spécialistes
des marchés publics

- 1** La programmation architecturale, technique, fonctionnelle et environnementale d'un ouvrage
 - 2** Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage et des acteurs de la construction
 - 3** L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique
 - 4** Les marchés de maîtrise d'œuvre
- OPTION** La pratique du CCAG-Travaux : de la notification du marché à l'extinction des délais de garantie

PARCOURS MÉTIER

Conducteur d'Opérations

Madame, Monsieur,

Le maître d'ouvrage est la personne physique ou morale pour le compte de qui l'ouvrage est réalisé.

En tant que maître d'ouvrage public, vous êtes le garant de sa bonne réalisation dans le respect des objectifs et contraintes fixés initialement. Vous devez donc maîtriser les contours de la fonction, mettre en œuvre une réelle organisation et bien piloter l'ensemble des phases de l'opération pour maîtriser vos relations avec l'ensemble des acteurs de la construction et prévenir les risques.

Pour vous permettre de développer plus d'expertise dans l'exercice de cette mission, nous avons conçu ce parcours métier « **Maître d'Ouvrage Public** » qui au travers ses 5 différents modules, va vous permettre d'aborder de manière concrète les principales facettes de cette fonction :

- **La programmation architecturale, technique, fonctionnelle et environnementale d'un ouvrage**
- **Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage et des acteurs de la construction**
- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique**
- **Les marchés de maîtrise d'œuvre**

En option, vous pouvez suivre un module additionnel complétant ce parcours qui traite de **la pratique du CCAG-Travaux, de la notification du marché à l'extinction des délais de garantie.**

Les modules espacés dans le temps vous donneront la possibilité de mettre en application les enseignements reçus et vous pourrez ainsi revenir le cas échéant sur des éléments mal compris ou demandant un approfondissement au cours de la prochaine séance de formation.

Découvrez ci-contre le contenu de chacun des modules et pour en savoir plus, consultez notre site www.cfc.fr qui présente de manière plus détaillée les différents programmes.

Dans l'attente de vous accueillir prochainement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



À qui s'adresse ce parcours ?

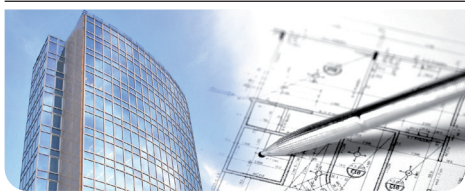
- Maîtres d'ouvrage publics, responsables de la maîtrise d'ouvrage publique
- Chefs de projets, chargés d'opérations, ingénieurs, directeurs des travaux, responsables des services techniques

Prérequis : Aucun

Objectifs

- Assimiler les rôles et responsabilités du maître d'ouvrage à chaque phase de l'opération et préciser les relations contractuelles avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises
- Intégrer les principes fondamentaux d'un programme architectural dans une opération d'ouvrage public
- Choisir parmi les solutions possibles une assistance aux marchés et concours de maîtrise d'œuvre
- Identifier les différents acteurs participant à l'acte de construire
- Appréhender les différentes missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et rédiger un marché d'AMO
- Rédiger, passer et négocier un marché de maîtrise d'œuvre / de travaux
- Intégrer les droits et les responsabilités du maître d'œuvre
- Développer un savoir-faire pratique de gestion des marchés de travaux : passation et exécution

Hot line Au cours de l'année qui suit votre parcours, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par vos formateurs, auxquels vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone



1 La programmation architecturale, technique, fonctionnelle et environnementale d'un ouvrage

2 jours MP-T-09

- Rappel des fondamentaux de la Loi MOP
- Les principes fondamentaux du programme et les conditions de la passation d'un marché de programmiste
- La programmation générale et le pré-programme
- La programmation détaillée
- L'assistance pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre et l'organisation du concours
- Le suivi du projet



2 Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage et des acteurs de la construction

2 jours MP-T-11

Notions et typologies de contrats

- Définition du contrat
- Les supports contractuels dans les marchés publics et dans les marchés privés
- Les enjeux contractuels en phase « études » et en phase « travaux »
- Les obligations des parties faites par la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP
- Les obligations faites aux parties dans le cadre des opérations « privées »

La relation contractuelle

- Les devoirs de conseil, de direction et de surveillance du maître d'œuvre
- Cadrer les droits et obligations des parties
- Les autres intervenants à l'acte de construire

Les étapes de la relation contractuelle : de la faisabilité au projet

- Le diagnostic
- La définition du besoin et la programmation
- La réponse au besoin faite par le maître d'œuvre
- L'exécution, la gestion et la validation des étapes de conception

Exécution du contrat de maîtrise d'œuvre

- Les objectifs contractuels : qualité et contenu des prestations, respect des délais, économie du marché
- Les conditions de la bonne exécution du contrat et les obligations faites au maître d'ouvrage dans les étapes de validation
- L'assistance au maître d'ouvrage dans la passation des marchés de travaux

L'organisation et le suivi du chantier

- La période de préparation
- La phase de réalisation et la direction à l'exécution des marchés de travaux
- Les opérations liées à la réception et le transfert de garde de l'ouvrage
- La mise en œuvre des garanties après réception



3 L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique

2 jours MP-T-05

Maîtrise d'ouvrage publique et acteurs de la construction publique

- Principes qui régissent la maîtrise d'ouvrage publique au travers de la loi MOP
- Définition de la maîtrise d'ouvrage publique et champ d'application de la loi MOP
- Présentation des principaux acteurs de la construction

L'assistance à maîtrise d'ouvrage

- Les origines du développement des missions d'AMO
- Les missions d'AMO traditionnelles
- Des spécificités liées aux montages complexes
- Les spécificités par domaine

La mise en concurrence et la contractualisation d'une mission d'AMO

- Les conditions et règles de mise en concurrence



4 Les marchés de maîtrise d'œuvre

2 jours MP-T-02

- Contexte général : la loi MOP et son champ d'application
- Définition des besoins et des contraintes liés à la maîtrise d'ouvrage publique
- Les missions de maîtrise d'œuvre
- La passation des marchés de maîtrise d'œuvre
- La rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre
- La négociation et la rémunération du maître d'œuvre
- Les droits d'auteur
- Responsabilités du maître d'œuvre



OPTION La pratique du CCAG-Travaux : de la notification du marché à l'extinction des délais de garantie

2 jours MP-T-06

- Les travaux exécutés dans le cadre d'un ouvrage public
- La préparation d'un chantier de travaux publics
- Gestion de délais dans un marché public de travaux
- Gestion financière d'un marché public de travaux
- Mesures coercitives et résiliation d'un marché public
- La réception des travaux
- Garanties et assurances

Parcours Maître d'Ouvrage Public

POUR VOUS INSCRIRE

- envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr
- adressez ce formulaire complété à :

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS



Établissement/organisme

Adresse

CP Ville

Tél Fax Email

N° SIRET

Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) :

Tél..... Email

Nom du signataire de la convention de formation :

Modules choisis (avec ou sans option) :

4 modules **5 modules** (avec option)

Cycle : du au

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Tél. Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Tél. Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Tél. Email

Coût total **Code promo**

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Cachet et signature :

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue notre emailing
- internet bouche-à-oreille
- appel téléphonique

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 4 modules (8 jours) : 6 050,00 €
5 modules (10 jours) : 7 675,00 €

Les frais de participation comprennent: la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners.

Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60.

Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer.

En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation.

Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant.

CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme.

Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité



Organisme certifié AFAQ - AFNOR « Conformité en formation professionnelle », certificat reconnu par le CNEFOP.

La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS - Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr

Site web www.cfc.fr